

Formation pour les concierges d'école et de salles communales

FINANCEMENT

Cette formation bénéficie d'une subvention des pouvoirs publics, ce qui permet de ramener le coût par participant-e à Fr. 1'500.-, payables comme suit:

- Fr. 750.- sont à la charge du participant ou de la participante. Ce montant peut être couvert par le Chèque annuel de formation, à demander à l'Office de Formation Professionnelle et Continue (OFPC).

N° du cours pour la demande du chèque annuel de formation: 1267. Institution n° 65

- Fr. 750.- sont à la charge de la commune employant le-la participant-e.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Université Ouvrière de Genève

Place des Grottes 3 - 1201 Genève

Tél. 022 733 50 60

Fax 022 733 35 19

E-mail: info@uog.ch

www.uog.ch



Université Ouvrière de Genève
Centre de formation continue

Formation continue pour les concierges d'école et de salles communales

2013 - 2014

Cette formation s'adresse aux responsables de bâtiments scolaires (RBS), concierges d'école et de salles communales employé-e-s par une commune du canton de Genève.

Elle propose un perfectionnement professionnel dans les multiples facettes du métier de concierge.



UOG - Place des Grottes 3 - 1201 Genève
Téléphone 022 733 50 60 - Fax 022 733 35 19 - E-mail: info@uog.ch

Formation pour les concierges d'école et de salles communales

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Etre concierge d'école ou de salle communale, responsable de bâtiments scolaires en emploi dans le canton de Genève.
- Etre motivé-e pour la formation.
- Parler, comprendre et lire le français courant.

SESSION 2012-2013

- Dates: **du 4 septembre 2013 au 21 mai 2014**, hors vacances scolaires.
- Horaires: les mercredis, une semaine sur deux, de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h15.
- Durée de la formation: 105 heures.
- Lieu des cours: Université Ouvrière de Genève, Place des Grottes 3, 1201 Genève.
- Ouverture des inscriptions: de suite.
- Places limitées (15).

CERTIFICATION

Cette formation est reconnue par le Département de l'Instruction Publique (DIP) du canton de Genève.

Un certificat de formation continue est délivré aux participant-e-s ayant:

- participé à 80% des cours.
- produit un portfolio.
- passé un entretien individuel d'évaluation.

CONTENUS DE FORMATION

La formation se base sur l'expérience et le vécu des participantes et des participants. Par des apports de connaissances, des travaux pratiques et des échanges, elle vise un perfectionnement des pratiques de travail, concernant:

- **Le métier et la fonction de concierge** : le fonctionnement d'une commune, la place du/de la concierge dans l'organigramme de la commune, ses relations avec les divers acteurs, usagères et usagers des bâtiments, les valeurs qui sous-tendent son action, son appartenance à un corps de métier, les questions de logistique (gestion du temps, gestion du stock).
- **La communication et ses défis** : échanges et réflexions sur ce qui peut poser problème dans une situation de communication. Affirmation de soi et gestion des conflits. Attitudes et comportements face à la violence. Situations interculturelles. Relations avec les enfants et les adolescents. La vie dans un quartier, la diversité et la nouveauté des groupes sociaux et culturels. Compétences respectives des îlotiers et policiers municipaux.
- **La santé et la sécurité au travail** : la prévention des accidents, les comportements à éviter, la connaissance des produits toxiques, le contact avec les usagers et usagères de drogues, les gestes de premiers secours.
- **La protection de l'environnement** : les économies d'énergie dans le bâtiment, la gestion des déchets, le recyclage (visite), la gestion de l'eau (visite), le nettoyage écologique.

Les intervenantes et intervenants sont des professionnels dans ces domaines, spécialistes et praticiens de leur sujet.